



P 1714

ID J086

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Jerry LE VAILLANT

Luxembourg, le 2 avril 2021

Objet : Votre pétition 1714 – Extension de l'utilisation du bon d'hébergement de 50 Euros à la Restauration

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre du Tourisme en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Lex Delles  
Ministre du Tourisme  
B.P. 535  
L-2937 Luxembourg

Luxembourg, le 2 avril 2021

Objet : Pétition 1714 – Extension de l'utilisation du bon d'hébergement de 50 Euros à la Restauration

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 31 mars 2021, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 167 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés

## PÉTITION 1714

**Intitulé de la pétition:**

Extension de l'utilisation du bon d'hébergement de 50 Euros à la Restauration

**But de la pétition:**

Vu le contexte sanitaire actuel les voyages et déplacement sont très réduits, les bon-chèques de 50 EUR ayant pour but de soutenir le tourisme sont très peu utilisé. Connaissant la situation difficile laquelle traverse les restaurateurs du fait du nombre réduit de client avec la mise en place du couvre-feu, étendre le bon de 50 eur serait un geste solidaire.

**Motivation de l'intérêt général de la pétition:**

soutenir nos restaurateurs locaux durant cette crise sans précédent qui ont besoin du soutien pour survivre

**Dépôt:** le 11.11.2020 à 12:52

**Pétitionnaire:** JERRY PAUL ANTOINE LE VAILLANT